

RAPPORT

FINANCIER

2021



SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS 2021

Bilan	PAGE 36
Compte de résultat	PAGE 38

ANNEXES

01. Faits significatifs concernant l'exercice 2021	PAGE 39
02. Règles et méthodes comptables	PAGE 40
2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	PAGE 40
2.2 Ensembles immobiliers de Paris et Pessac	PAGE 41
2.3 Immobilisations financières	PAGE 43
2.4 Stocks et en-cours	PAGE 43
2.5 Opérations en devises	PAGE 46
2.6 Créances	PAGE 46
2.7 Provisions pour risques et charges	PAGE 46
2.8 Autres points	PAGE 47
2.9 Évènements postérieurs à la clôture	PAGE 47

03. Détails des postes du bilan	PAGE 47
3.1 Immobilisations incorporelles	PAGE 47
3.2 Immobilisations corporelles	PAGE 48
3.3 Immobilisations financières	PAGE 49
3.4 Stocks et en-cours	PAGE 49
3.5 Créances clients	PAGE 49
3.6 État des échéances des créances	PAGE 50
3.7 Disponibilités	PAGE 50
3.8 Fonds propres	PAGE 51
3.9 Affectation du résultat de l'exercice antérieur	PAGE 51
3.10 Autres fonds propres	PAGE 51
3.11 Provisions pour risques et charges au passif	PAGE 52
3.12 Avances et acomptes reçus	PAGE 53
3.13 État des échéances des dettes	PAGE 53
3.14 Produits à recevoir	PAGE 53
3.15 Charges à payer	PAGE 53
04. Détails des postes du compte de résultat	PAGE 54
4.1 Chiffres d'affaires	PAGE 54
4.2 Impôts et taxes	PAGE 54
4.3 Charges de personnel et effectif	PAGE 54
4.4 Autres charges	PAGE 54
4.5 Charges et produits financiers	PAGE 55
4.6 Charges et produits exceptionnels	PAGE 55
4.7 Engagements hors bilan	PAGE 55
4.8 Situation fiscale différée ou latente	PAGE 56
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021	PAGE 57

COMPTES ANNUELS 2021

BILAN ACTIF

En Euros	Réf. Annexe	31/12/2020	31/12/2021		
		Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	3.1	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		5 294 222	16 766 608	11 080 541	5 686 067
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-
Immobilisations Corporelles					
Terrains	3.2	7 210 465	7 294 110	83 645	7 210 465
Constructions		66 193 368	107 258 711	43 228 480	64 030 230
Installations techniques, matériel et outillage industriels		10 713 521	47 808 584	38 161 886	9 646 698
Autres immobilisations corporelles		6 745 294	15 444 498	9 175 855	6 268 643
Immobilisations remises en dotation		96 173 000	96 173 000	-	96 173 000
Immobilisations en cours		1 424 523	2 445 201	-	2 445 201
Avances et acomptes		-	-	-	-
Sous-total immobilisations corporelles		188 460 171	276 424 103	90 649 865	185 774 237
Immobilisations Financières					
Prêts	3.3	1 988 847	1 798 638	-	1 798 638
Autres immobilisations financières		7 509	500	-	500
Sous-total immobilisations financières		1 996 356	1 799 138	-	1 799 138
TOTAL (I)		195 750 749	294 989 848	101 730 406	193 259 442
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements	3.4	37 838 240	42 414 511	3 888 841	38 525 670
En-cours de production de biens	2.4.1	-	757 153	-	757 153
En-cours de production de services	2.4.2	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	2.4.3	32 269 309	39 427 671	5 363 497	34 064 173
Marchandises	2.4.4	671 589	2 022 087	1 150 533	871 554
Sous-total stocks		70 779 138	84 621 421	10 402 871	74 218 550
Avances et acomptes versés sur commandes		5 478 281	6 428 400	-	6 428 400
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	3.5	8 328 104	9 861 485	1 202 010	8 659 475
Autres créances		6 168 909	5 375 495	-	5 375 495
Sous-total créances		14 497 014	15 236 980	1 202 010	14 034 970
Divers					
Disponibilités	3.7	21 938 365	22 341 178	-	22 341 178
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		294 878	178 054	-	178 054
TOTAL (II)		112 987 677	128 806 034	11 604 881	117 201 152
Écarts de conversion actif (V)		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I à V)		308 738 425	423 795 882	113 335 287	310 460 595

BILAN PASSIF

En Euros	Réf. Annexe	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Dotation en capital initiale	3.8	150 556 913	150 556 913
Report à nouveau	3.9	-20 676 258	-19 879 388
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		796 870	4 543 735
TOTAL (I)		130 677 526	135 221 261
AUTRES FONDS PROPRES			
Apport en dotation	3.10	96 173 000	96 173 000
TOTAL (II)		96 173 000	96 173 000
PROVISIONS			
Provisions pour risques	3.11	11 178 424	7 958 880
Provisions pour charges		29 476 633	31 306 285
TOTAL (III)		40 655 057	39 265 164
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 218	-
Emprunts et dettes financières divers		50 000	55 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.12	15 090 119	9 162 159
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 052 746	15 593 386
Dettes fiscales et sociales		4 730 598	7 228 979
Dette sur immobilisations et comptes rattachés		-	2 311
Autres dettes		3 687 503	5 224 527
Produits constatés d'avance		1 599 734	2 534 808
TOTAL (IV)		41 216 918	39 801 169
Écarts de conversion passif (V)		15 925	-
TOTAL GENERAL (I à V)		308 738 425	310 460 595

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euros	Réf. Annexe	31/12/2020	31/12/2021
Ventes de marchandises		1 319 168	3 262 351
Production vendue de biens		111 298 724	139 908 318
Production vendue de services		2 585 953	3 049 733
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.1	115 203 846	146 220 402
Production stockée		-12 667 715	4 084 435
Production immobilisée		104 362	227 041
Subventions d'exploitation		-27 890	206 943
Transferts de charges		922 878	794 108
Reprises sur provisions pour risques		9 229 686	3 366 402
Reprises sur provisions pour charges		-	3 120 106
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks		-	-
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances clients		-	-
Autres produits		58 610	50 314
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		112 823 776	158 069 751
Achats de marchandises		3 834 055	4 319 488
Variation de stock marchandises		1 928 353	-450 604
Achats matières premières et autres approvisionnements		57 430 293	66 292 152
Variations de stock matières premières et approvisionnements		-25 418 431	256 490
Autres achats et charges externes		21 886 708	27 407 071
Impôts, taxes et versements assimilés	4.2	4 550 639	4 800 594
Salaires et traitements	4.3	21 480 492	22 815 910
Charges sociales	4.3	9 182 401	9 568 620
Dotations aux amortissements sur immobilisations		7 380 416	7 595 060
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 374 079	3 196 615
Dotations aux provisions pour risques et charges		6 375 358	6 791 856
Autres charges	4.4	703 277	2 072 816
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		110 707 639	154 666 069
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 116 137	3 403 683
Autres intérêts et produits assimilés		29 225	31 850
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		-	-
Différences positives de change		242 588	1 173 235
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		271 813	1 205 085
Dotations financières aux amortissements et provisions	4.5	-	-
Intérêts et charges assimilés		2 175	383
Différences négatives de change		1 092 501	656 765
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4.5	1 094 676	657 148
RÉSULTAT FINANCIER		-822 863	547 937
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 293 275	3 951 619
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		580 605	167 680
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions pour charges et risques		4 001 841	4 095 761
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.6	4 582 445	4 263 441
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 846 051	3 114 665
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		384 083	426 107
Dotations exceptionnelles aux provisions		875 646	196 428
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.6	5 105 779	3 737 200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-523 333	526 241
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices		-26 929	-65 875
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		796 870	4 543 735
TOTAL DES PRODUITS		117 678 035	163 538 277
TOTAL DES CHARGES		116 881 164	158 994 542

ANNEXES

1/ FAITS SIGNIFICATIFS CONCERNANT L'EXERCICE 2021

L'exercice 2021 de la Monnaie de Paris a été marqué par une forte croissance de l'activité et un redressement de la rentabilité.

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 146,2 M€ et est en croissance de 27% par rapport à l'exercice 2020. Ce niveau de chiffre d'affaires n'avait pas été atteint depuis près de 10 ans. Le chiffre d'affaires des monnaies courantes France est stable par rapport à 2020, tandis que le chiffre d'affaires des monnaies courantes étrangères est en croissance de 47% par rapport à l'exercice précédent grâce à une demande soutenue de pièces dans le cadre des contrats de gré à gré et aux gains d'appels d'offres internationaux. Le chiffre d'affaires des monnaies de collection est en croissance de 47% par rapport à 2020 grâce au succès des collections lancées sur

l'exercice, notamment Harry Potter, Napoléon et Paris 2024. Le chiffre d'affaires des produits d'art est en décroissance limitée de 4% en 2021, après une baisse de 20% en 2020 en raison de la crise sanitaire, qui a impacté les différentes activités jusqu'au premier semestre 2021.

En 2021, le chiffre d'affaires réalisé via le site internet monnaiedeparis.fr est en croissance de 57% par rapport à l'exercice 2020, le web est ainsi devenu le premier canal de ventes des monnaies de collection et des produits d'art.

DÉTAIL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	Réel 2020	Réel 2021	Variation en K€	Variation en %
Monnaies courantes France	36 099	36 086	-13	-0 %
Monnaies courantes Etrangères	19 089	27 968	8 879	+47 %
Monnaies de collection	45 965	67 436	21 471	+47 %
Produits d'art*	10 914	10 485	-429	-4 %
Autres activités	3 170	4 246	1 076	+34 %
TOTAL	115 237	146 220	30 983	+27 %

Les produits d'art intègrent principalement les décorations, les médailles, les mini-médailles et les bijoux.

La croissance de l'activité et la gestion rigoureuse des effectifs et de l'ensemble des coûts poursuivies en 2021, conformément au plan stratégique Monnaie de Paris 2024, ont permis de redresser

significativement la rentabilité de la Monnaie de Paris. Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève ainsi à 4,5 M€ et constitue le meilleur résultat enregistré depuis l'exercice 2016.

2/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Monnaie de Paris clôture son exercice au 31 décembre. Celui-ci a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement public La Monnaie de Paris est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales suite aux dispositions de l'art. R.121.16 du code monétaire et financier. Il tient sa comptabilité générale conformément aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de la Monnaie de Paris sont établis conformément aux règles et principes comptables admis en France qui suivent les dispositions du Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG).

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production d'une immobilisation inclut le prix d'achat des matières consommées et les coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds commercial qui représente l'activité des mini-médailles pour un montant figurant au bilan de 2 710 000 €. Un test de dépréciation du fonds commercial a été effectué et, à la lumière des chiffres prévisionnels, aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

L'immeuble de l'Hôtel des Monnaies, sis au 11, quai de Conti, Paris (6^e), appartenant à l'Etat, est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'Etat pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble (Article R.121.17 du code monétaire et financier). Les méthodes comptables appliquées spécifiquement pour cet immeuble sont exposées au § 2.2.

Pour les bâtiments détenus par l'établissement à Pessac, les composants suivants ont été retenus :

- gros œuvre, ossature maçonnerie, charpente et couverture dont la durée de vie peut varier entre 15 et 50 ans;
- menuiserie extérieure dont la durée technique de vie peut varier de 15 à 30 ans;
- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Pour l'Hôtel des Monnaies mis à disposition de l'établissement par l'Etat, les composants suivants

ont été retenus pour les éléments relevant de travaux d'aménagement effectués à l'initiative de l'établissement et ne relevant pas de l'obligation de maintien en l'état du bâtiment imposée par la loi :

- aménagements intérieurs, dont la durée technique de vie peut varier de 5 à 15 ans.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée de vie indiquée ci-dessous :

- logiciels : de 1 à 4 ans;
- constructions : de 10 à 50 ans;
- installations techniques : de 10 à 20 ans;
- matériel et outillage industriels : de 5 à 10 ans;
- outillages : de 5 à 10 ans;
- agencements et aménagements matériels industriels et outillages : de 5 à 10 ans;
- installations générales : de 10 à 20 ans;
- matériel de transport : de 4 à 5 ans;
- matériel de bureau et informatique : de 4 à 10 ans;
- mobiliers : 10 ans;
- autres immobilisations corporelles : de 5 à 10 ans;
- hôtel des Monnaies - Bien remis en dotation par l'Etat : Non applicable.

2.2 Ensembles immobiliers de Paris et Pessac

2.2.1 Hôtel des Monnaies, sis 11 quai de Conti à Paris

L'établissement n'est pas propriétaire de l'Hôtel des Monnaies. Il bénéficie de la jouissance gratuite de l'immeuble pour exercer ses activités statutaires et supporte en contrepartie l'ensemble des travaux d'entretien (incombant généralement au locataire) et des travaux d'aménagement et de grosses réparations (incombant généralement au propriétaire). En application des dispositions du § 1.3.5 de la norme 6 du recueil des normes de l'Etat « les biens placés sous le contrôle des établissements publics, qu'ils aient un caractère industriel et commercial ou un caractère administratif, ne sont pas inscrits au bilan de

l'Etat mais à l'actif du bilan de ces entités ». En conséquence, l'immeuble de l'Hôtel des Monnaies est comptabilisé à l'actif du bilan d'ouverture de l'établissement dans un compte de la classe 2 (compte 220), en contrepartie d'un compte de fonds propres spécifique aux « EPIC » (compte 229). Selon les dispositions du § 2.1.2.2 de la norme précitée, l'ensemble immobilier a été évalué à la « valeur vénale » par le service « France Domaine » de la Direction Générale des Impôts pour un montant de 111 173 000 € au 31/12/2006. Ce montant, assimilé à la valeur vénale qui a été retenue dans le Compte Général de l'Etat au 31/12/2006, a été repris par l'établissement et s'entend « net » de toute autre reprise.

Suite au transfert de propriété de la parcelle dite de l'an IV à l'Institut de France en 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'une reprise de la dotation de l'État à hauteur de 15 000 000 €. Cette valeur a été communiquée par « France Domaine » dans l'avis domanial portant sur la valeur de la parcelle de l'an IV établi le 24 mars 2009 et a ramené la valeur du bâtiment inscrit à l'actif du bilan à la somme de 96 173 000 € au 31 décembre 2008. Les apports en dotation à titre gratuit (compte 229) ont été réduits à due concurrence. Compte tenu de ses caractéristiques propres, cet immeuble construit en 1775 est considéré comme un « bien ayant une durée de vie non déterminable » selon les dispositions du § II.2.2 de la norme précitée. En conséquence, le bien figurant à l'actif du bilan n'est pas amorti.

En cas d'indice de perte de valeur durable, une dépréciation sera constatée au sens de l'article 322-5 du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable. La dépréciation éventuelle est égale à la différence entre la valeur vénale initiale et la nouvelle valeur vénale déterminée dans les mêmes conditions précisées ci-avant, par le service de « France Domaine ». La dotation sera comptabilisée en contrepartie de la dotation en fonds propres. En revanche, postérieurement à une dépréciation, aucune reprise de dépréciation ne pourra être constatée.

Comptabilisation des travaux d'aménagement et de grosses réparations mis à la charge de l'établissement « La Monnaie de Paris » : L'article 36 – III de la loi du 21 décembre 2006 précise que l'établissement « est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

A) Travaux de gros entretien du bâtiment

Compte tenu de l'obligation d'aménagement et de grosses réparations prévue par la loi à laquelle l'établissement ne peut se soustraire et dont la mise en œuvre ne lui confère marginalement aucun avantage économique futur, les dépenses de travaux susvisés sont comptabilisées en charges. Ces dépenses, qui font l'objet d'un programme pluriannuel par nature de travaux et sont provisionnées (au sens des dispositions des articles 311-2 4^{ème} alinéa et 321-14-2 du règlement précité). L'enregistrement des provisions est linéaire sur la durée prévisionnelle du programme pluriannuel. Lors de la réalisation des travaux, les provisions sont reprises à due concurrence des montants constatés en charges de période. Les coûts des travaux excédant les plans pluriannuels ayant donné lieu à dotation sont, le cas échéant, constatés en charges de la période. Il a été retenu de mettre en place ce plan pluriannuel sur une durée de 10 ans glissants.

B) Travaux d'amélioration du bâtiment

Les travaux d'aménagement ou de construction sur le bâtiment parisien réalisés par l'établissement ayant le caractère d'une immobilisation sont comptabilisés sous forme de composants et amortis sur leur durée propre d'utilisation (comme prévu à l'article 314-14-2 du règlement précité). Cela implique que le coût engendré par ces travaux d'aménagement ou de construction est inscrit à l'actif du bilan et sera amorti sur une durée allant de 10 ans à 50 ans à compter de la date de mise en service suivant la nature des travaux.

C) Autres dépenses d'entretien

Les dépenses d'entretien courant sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

2.2.2 Ensemble immobilier de Pessac

La propriété de l'ensemble immobilier de Pessac a été transférée par la loi de finances pour 2007 de l'Etat à La Monnaie de Paris. Dans ce contexte, l'ensemble immobilier a été comptabilisé dans le bilan d'ouverture de l'établissement à la valeur

2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de la Monnaie de Paris sont principalement composées de fonds versés aux organismes chargés de gérer les fonds

2.4 Stocks et en-cours

Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés hors taxes à l'inverse des produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisées toutes taxes comprises.

2.4.1 Stocks de matières premières et autres approvisionnements

Figurent dans cette rubrique tous les stocks d'objets et substances plus ou moins élaborés destinés à entrer dans la composition des produits traités ou fabriqués ainsi que ceux, consommés au premier usage ou rapidement, qui concourent au traitement, à la fabrication ou à l'exploitation, sans entrer dans la composition des produits fabriqués : telles les matières premières (métaux fins, déchets, ...) et les matières et fournitures consommables.

Les stocks de métaux fins, de flans et de planches sont valorisés au prix moyen pondéré (PMP). Cette valeur ainsi calculée n'impacte pas les articles en cours de fabrication ainsi que tous les produits intermédiaires et finis composés de ces métaux.

Les déchets de métaux, quelle que soit leur origine, sont également valorisés au prix moyen pondéré.

vénale retenue dans le Compte Général de l'État au 31 décembre 2006, soit 12 623 072 €. L'écart entre cette valeur vénale et le coût historique du terrain et des composants des bâtiments de Pessac a été porté à l'actif du bilan en augmentation de la valeur du terrain de l'ensemble immobilier de Pessac.

du 1% logement et qui sont prêtés à ceux-ci pour une durée de 20 ans.

Le PMP du déchet est obtenu par addition du PMP de chaque métal constituant l'alliage en fonction de sa quote-part dudit alliage.

2.4.2 Stocks d'en-cours de production de biens

Figurent dans cette rubrique, tous les biens en cours de formation au travers d'un processus de production.

La méthode de valorisation retenue est le coût de lancement soit la somme à date :

- du coût standard pour la partie matières premières et autres approvisionnements obtenu par multiplication de la quantité standard par le coût standard;
- du prix standard d'achat pour l'éventuel coût de façon ou sous-traitance;
- du coût horaire main d'œuvre standard : produit du nombre d'heures homme standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard;
- du coût horaire machine standard : produit du nombre d'heures machine standard de fabrication consommées à la date de l'arrêté comptable par le taux horaire standard.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

2.4.3 Stocks de produits intermédiaires et finis

Toute transformation de la matière première, même réalisée par des prestataires extérieurs, est considérée par la Monnaie de Paris comme une valeur ajoutée.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût standard calculé par valorisation des gammes et nomenclatures spécifiques à chaque article. Le métal qui constitue les produits intermédiaires est valorisé au PMP moyen sur la période. À contrario, celui des produits finis est valorisé au coût historique.

La valeur ajoutée de ces articles augmente au fur et à mesure des transformations réalisées à l'intérieur de l'entreprise jusqu'à ce que l'ensemble du processus de fabrication soit achevé.

A) Les produits intermédiaires ou produits semi-finis

Les articles intermédiaires ou semi-finis correspondent à :

- tout article ayant subi une première transformation (coût de « façon ») et réceptionné par la Monnaie de Paris. Il peut s'agir de planches, de barres, de bobines, d'anneaux, etc... réalisés soit en métaux précieux (principalement or et argent), soit en métaux communs (bronze monétaire, bronze florentin);
- tout article ayant subi une transformation plus complexe et réceptionné à la Monnaie

de Paris. Cela concerne principalement les flans (rondelles de métal prêtes à la frappe) d'or, d'argent ou de métaux communs;

- tout article ayant atteint un stade d'achèvement dans le cycle de production.

B) Les produits finis

Les produits finis correspondent à :

- tout article ayant atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production et de conditionnement ; à ce moment, l'article quitte le statut de produit intermédiaire (en-cours de production ou semi-fini) par l'action dite de « délivrance » (changement de la zone de production vers la zone commerciale);
- tout article dont le processus de fabrication est terminé, et qui a été réceptionné par la zone commerciale sans pour autant avoir fait l'objet d'une facturation (par exemple : monnaies étrangères, monnaies de collection, bijoux, médailles) est considéré comme produit fini.

Nota Bene : les Euros courants ne sont pas comptabilisés en stock de produits finis en fin d'exercice ; leur délivrance ou transfert en chambre forte déclenche la facturation et le transfert de propriété à la Direction Générale du Trésor.

C) Les kits

Les kits correspondent à l'assemblage d'un (ou plusieurs) produit(s) fini(s) tels que précédemment décrits et/ou d'une (ou plusieurs) marchandise(s).

2.4.4 Stocks de marchandises

Figurent dans cette rubrique tous les articles que l'entreprise achète pour les revendre en l'état.

2.4.5 Provisions sur stocks

Les dépréciations des stocks s'apprécient, pour les biens stockés à Paris comme à Pessac à partir des stocks de fournitures et de consommables, de produits intermédiaires et finis et de marchandises, dont les articles prêtés aux forces de ventes. La dépréciation des stocks est appréhendée par activité.

A) Monnaies courantes France

Ces stocks sont destinés à l'État français et couverts par une commande ferme. Le risque sur ce client est nul et les stocks ne font l'objet d'aucune provision.

B) Monnaies courantes étrangères

Les stocks de monnaies courantes étrangères sont destinés aux banques centrales étrangères. Les produits sont manufacturés dans le cadre de contrats fermes et les conditions contractuelles peuvent prévoir des livraisons sur plusieurs exercices. Les stocks de chaque contrat ne font l'objet d'aucune provision jusqu'à la date de la dernière livraison prévue. Au-delà de cette date, tous les stocks affectés au contrat sont provisionnés pour 100% de leur valeur de stock diminuée de 87% de la valeur métal pour prise en compte des coûts de refonte et d'affinage.

C) Monnaies de collection or et argent

Les monnaies en or et en argent sont des produits à millésime annuel. À la clôture, les stocks des millésimes des années antérieures sont provisionnés pour leur valeur en stock diminuée de la valeur métal or ou argent. Concernant le millésime de l'année, les produits sont provisionnés selon la même mécanique en retranchement la valeur métal récupérable au moment de la destruction et du recyclage des produits.

D) Monnaies de collection traditionnelles

Les monnaies de collection traditionnelles sont provisionnées si leur ancienneté en stock est supérieure à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés à 100% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 33% et 50% sont provisionnés pour 66% de leur quantité en stock ; ceux dont le taux de rotation est compris entre 50% et 100% sont provisionnés à 50% de leur quantité en stock ; les produits dont le taux de rotation est supérieur à 100% ne sont pas provisionnés. Les quantités ainsi déterminées sont provisionnées pour une valeur égale à leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques.

E) Produits d'art

Les produits d'art sont provisionnés si leur ancienneté en stock est supérieur à 180 jours et en fonction de leur taux de rotation calculé sur les 12 derniers mois. Les produits dont le taux de rotation est inférieur à 33% sont provisionnés pour leur valeur de stock -99% de leur valeur métal pour les produits en or, -87% de leur valeur métal pour les autres produits métalliques et à 100% de leur valeur en stock pour les produits non métalliques. Les produits dont le taux de rotation est supérieur à 33% ne sont pas provisionnés.

F) Cas particulier des articles en prêt

Tous les articles prêtés sont dépréciés à 100% de leur valeur en stock. Tous les stocks de produits qui concernent les activités commerciales sont valorisés hors taxes à l'inverse des produits concernant les activités régaliennes qui sont valorisées toutes taxes comprises.

2.5 Opérations en devises

La comptabilisation des factures d'achat libellées en devises étrangères s'effectue sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'enregistrement comptable. Lors de la clôture de l'opération (encaissement

ou décaissement), l'écart éventuel entre le montant comptabilisé initialement et le montant encaissé ou décaissé in fine est rapporté au compte de résultat sur les postes Produits de change ou Pertes de change.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées à partir d'une analyse des clients effectuée selon leur nature :

- grossistes français et étrangers;
- détaillants français et étrangers;
- entreprises privées;
- particuliers français et étrangers;
- institutionnels français et étrangers;
- collectivités publiques.

En principe, les créances relatives aux clients Institutionnels et certaines collectivités publiques (les services de l'État français) ne font pas l'objet d'une constitution de provision pour créances douteuses. À partir de la balance par antériorité à la date de clôture, le montant de la provision pour créances douteuses est calculé sur la base des soldes clients dont les montants ne sont pas couverts par une caution bancaire ou une avance.

La provision pour dépréciation clients est calculée en fonction de la grille ci-après :

Clients dont la facture n'est pas réglée...			
75 jours après l'échéance	90 jours après l'échéance	180 jours après l'échéance	365 jours après l'échéance
25 %	50 %	75 %	100 %

2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions suivantes ont été chiffrées à la date de fin de l'exercice, quel que soit le statut, sur la base d'un calcul individuel :

- indemnités de départ à la retraite (concerne l'ensemble du personnel présent et avec un taux d'actualisation de 0,87%);
- allocation de retour à l'emploi concerne l'indemnisation des droits au chômage des ex salariés de la Monnaie de Paris avec un taux d'actualisation de -0,87%, au regard du taux iBoxx € Corporates AA 1-3;
- rentes amiantes (concerne le personnel ayant développé la maladie et reconnu par un médecin expert, avec un taux d'actualisation de 0,87 %);
- accidents du travail et maladies professionnelles (concerne le personnel à statut dont le risque a été reconnu, avec un taux d'actualisation de 0,87 %).

Le compte épargne temps a fait l'objet d'un chiffrage sur la base des droits acquis à la date de fin de l'exercice. Le droit des salariés susceptibles de recevoir une médaille d'honneur du travail a été pris en compte sur la base de la situation individuelle des effectifs présents en fin d'exercice. Les litiges ont été provisionnés lorsque le risque était estimé comme avéré.

2.8 Autres points

Dans le cadre de sa mission d'expertise des pièces mutilées qui lui est confiée par l'État Français et en application du décret D 121-2 du Code monétaire et financier, les banques remettent ces pièces à la Monnaie de Paris pour remboursement. À son tour, cette dernière bénéficie d'un remboursement de la part du Trésor. Le montant de l'encours en attente de remboursement apparaît dans la rubrique « État, autres créances – remboursement de pièces ».

La constitution des provisions pour litiges est liée au caractère probable ou certain d'une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, conformément à l'article 312-1 du PCG. Une provision pour risques et charges a été constituée afin de couvrir les coûts induits par les retours possibles des monnaies de collection.

Les pièces volontairement mutilées, comme les pièces contrefaites, ne sont pas remboursées aux banques. Lors de la fabrication des euros courants, le fait générateur du chiffre d'affaires est la facturation déclenchée au moment du transfert du produit fini (appelé plus particulièrement délivrance) dans les chambres fortes de La Monnaie de Paris. À partir de ce moment, le produit est réputé appartenir au Trésor et peut être enlevé par la Banque de France.

2.9 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

3/ DÉTAILS DES POSTES DU BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2021
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Immobilisations incorporelles :						
• Brevets et marques	819 093	-	-	-	111 434	707 659
• Logiciels	12 010 109	1 337 358	16 457	-	14 974	13 348 949
• Fonds commercial	2 710 000	-	-	-	-	2 710 000
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
TOTAL	15 539 202	1 337 358	16 457	-	126 409	16 766 608

AMORTISSEMENTS	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Brevets et marques	411 976	154 609	745	565 840
Logiciels	9 833 004	686 389	4 693	10 514 701
TOTAL	10 244 980	840 998	5 438	11 080 541

3.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2021
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Terrains	7 210 465	-	-	-	-	7 210 465
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	-	-	83 645
Constructions	105 408 279	1 457 170	408 385	-	15 124	107 258 711
Immobilisation remise en dotation	96 173 000	-	-	-	-	96 173 000
Constructions, installations générales, agencements	8 852 789	93 707	18 258	-	347 775	8 616 979
Installations techniques, matériels et outillages industriels	42 780 332	616 404	47 040	-	4 252 171	39 191 605
Installations générales, agencements, aménagements divers	406 429	140 747	10 555	-	-	557 732
Collections historiques	82 061	-	-	-	-	82 061
Collections privées	1 367 902	122 684	-	-	-	1 490 587
Autres matériels de transport	1 132 527	41 306	-	-	132 057	1 041 777
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 016 583	396 329	-	-	140 571	12 272 341
Immobilisations corporelles en cours	1 424 523	2 360 229	-	500 695	838 856	2 445 201
TOTAL	276 938 536	5 228 577	484 239	500 695	5 726 554	276 424 103

AMORTISSEMENTS	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements terrains	83 645	-	-	83 645
Constructions	39 214 911	4 026 615	13 046	43 228 480
Immobilisation remise en dotation	-	-	-	-
Constructions, installations générales, agencements	6 922 319	297 031	339 546	6 879 805
Installations techniques, matériels et outillages industriels	33 997 280	1 254 983	3 970 183	31 282 081
Installations générales, agencements, aménagements divers	307 768	20 798	-	328 566
Collections historiques	-	-	-	-
Collections privées	-	-	-	-
Autres matériels de transport	1 034 372	23 418	132 057	925 734
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 918 068	1 131 217	127 730	7 921 555
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	88 478 364	6 754 062	4 582 561	90 649 865

3.3 Immobilisations financières

	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2021
		Acquisitions et créations	Virement poste à poste	Virement poste à poste	Cessions et mises hors service	
Prêts & autres immobilisations financières						
• Prêt 1% logement	1 988 847	76 741	-	-	266 950	1 798 638
• Dépôts de garantie	7 509	-	-	-	7 009	500
TOTAL	1 996 356	76 741	-	-	273 959	1 799 138

3.4 Stocks et en cours

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation (montant)	Variation (%)
Matières premières, approvisionnements	40 857 885	42 414 511	1 556 626	+4 %
En-cours de production de biens	-	757 153	757 153	NA
Produits intermédiaires et finis	37 954 859	39 427 671	1 472 812	+4 %
Marchandises	1 530 446	2 022 087	491 640	+32 %
TOTAL BRUT	80 343 189	84 621 421	4 278 232	+5 %
Matières premières, approvisionnements	-3 019 644	-3 888 841	-869 197	+29 %
En-cours de production de biens	-	-	-	NA
Produits intermédiaires et finis	-5 685 550	-5 363 497	322 053	-6 %
Marchandises	-858 857	-1 150 533	-291 676	+34 %
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	-9 564 051	-10 402 871	-838 820	+9 %
TOTAL NET	70 779 138	74 218 550	3 439 412	+5 %

3.5 Créances clients

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation (montant)	Variation (%)
Clients	9 232 295	9 228 351	-3 944	-0 %
Clients factures à établir	144 117	633 135	489 018	+339 %
TOTAL BRUT	9 376 412	9 861 485	485 074	5 %
Dépréciations sur comptes clients	-1 048 307	-1 202 010	-153 703	+15 %
TOTAL NET	8 328 104	8 659 475	331 370	4 %

La méthodologie de provisions des créances clients fait l'objet d'un descriptif au point 2.6.

3.6 État des échéances des créances

	Montant brut	À moins d'un an	À plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	1 798 638	194 101	1 604 537	
Autres immobilisations financières	500	-	500	
ACTIF CIRCULANT				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients ⁽¹⁾	9 861 485	9 861 485	-	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192 509	192 509	-	
État et autres collectivités publiques :	• Impôts sur les bénéficiaires	691 082	-	
	• Taxe sur la valeur ajoutée	970 552	-	
	• Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 039 624	2 441 346	598 278
	• Divers	240 186	240 186	-
Groupes et associés				
Débiteurs divers	173 768	173 768	-	
Charges constatées d'avance	178 054	178 054	-	
TOTAUX	17 214 172	15 010 857	2 203 315	
Montants des	• Prêts accordés en cours d'exercice	76 741		
	• Remboursements obtenus en cours d'exercice	266 950		

(1) Dont créances sur l'Etat : 1 828 669

3.7 Disponibilités

	31/12/2020	31/12/2021
À L'ACTIF DU BILAN		
Compte ouvert auprès du Trésor		
Compte à vue	8 174 211	18 172 018
Autres encaissements en cours	51 036	87 634
SOUS-TOTAL	8 225 247	18 259 653
Autres disponibilités		
Autres comptes à vue	13 317 165	3 653 313
Caisses	395 953	428 212
SOUS-TOTAL	13 713 118	4 081 525
TOTAL À L'ACTIF DU BILAN	21 938 365	22 341 178

Selon l'article R121-19 du code monétaire et financier (livre 1^{er}, titre 2, chapitre 1^{er}), et sauf décision contraire du Ministre de l'Économie et des Finances, les fonds de l'établissement public sont déposés chez un comptable du Trésor.

Plusieurs comptes commerciaux sont ouverts auprès d'établissements bancaires privés, en accord avec la Direction Générale de la Comptabilité Publique, notamment pour couvrir les opérations commerciales en devises et obtenir des engagements de caution.

3.8 Fonds propres

À l'occasion de la création de l'établissement public « La Monnaie de Paris », l'État lui a transféré l'ensemble « des biens et droits » dans les conditions suivantes :

Article L.121-6 III du Code monétaire et financier : « l'ensemble des biens et droits à caractère mobilier et immobilier du domaine public ou privé de l'État attachés aux missions des services relevant du budget annexe des Monnaies et Médailles est, à l'exception de l'Hôtel des Monnaies sis au 11, quai Conti, à Paris, transféré de plein droit et en pleine propriété à l'établissement public La Monnaie de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2007.

Tous les biens transférés relèvent du domaine privé de l'établissement, à l'exception des collections historiques qui sont incorporées à cette même date dans le domaine public de l'établissement.

L'Hôtel des Monnaies est mis gratuitement à la disposition de l'établissement public La Monnaie de Paris à titre de dotation. L'établissement est substitué à l'État pour la gestion et l'entretien dudit immeuble. Il supporte également le coût des travaux d'aménagement et des grosses réparations afférents à cet immeuble ».

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation au 31/12/2021
Dotation en capital initiale	150 556 913	150 556 913	-
Report à nouveau	-20 676 258	-19 879 388	796 870
Résultat de l'exercice	796 870	4 543 735	3 746 865
TOTAL	130 677 526	135 221 261	4 543 735

3.9 Affectation du résultat de l'exercice antérieur

Le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 796 870 euros a été intégralement affecté au report à nouveau amenant le report à nouveau

à la clôture de l'exercice 2021 à un solde de -19 879 388 euros.

3.10 Autres fonds propres

L'apport en dotation correspond à la valeur inscrite à l'actif du bilan de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies pour lequel l'EPIC bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit dans le cadre de la mise à disposition par l'État à titre de dotation. La Loi de finances rectificative n°2008-1443 du 30 décembre 2008 a modifié légèrement l'article 36 de la loi du 21 décembre 2006 pour prendre en compte le fait que le bâtiment Parisien a été réenregistré et la parcelle de l'An IV transférée.

Au moment du transfert de la parcelle de l'An IV à l'Institut de France intervenu courant 2008 (cf. 2.2.1), la valeur de l'ensemble immobilier de l'Hôtel des Monnaies a été ramenée à la somme de 96 173 000 € (compte 220). Cette opération a réduit à la même valeur l'apport en dotation à titre gratuit de l'État (compte 229).

3.11 Provisions pour risques et charges au passif

	Solde au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice Utilisées	Solde au 31/12/2021	Variation nette
Risques RH d'exploitation	2 130 862	482 642	1 067 782	1 545 722	-585 140
Risques RH exceptionnels	8 697 563	49 428	4 180 243	4 566 748	-4 130 815
Risques commerciaux	150 000	-	-	150 000	-
Provision autres risques	200 000	147 000	-	347 000	147 000
SOUS-TOTAL PROVISION POUR RISQUES	11 178 424	679 070	5 248 025	6 609 470	-4 568 955
Provision pour médailles du travail	317 964	149 276	4 050	463 190	145 226
Prov s/ch : Fonc. & bur.Paris	-	1 349 410	-	1 349 410	1 349 410
Provision pour grosses réparations	4 342 000	2 228 300	188 812	6 381 488	2 039 488
Indemnités départ en retraite	1 625 597	-	211 578	1 414 019	-211 578
Retours Banque de France (en capitaux propres)	17 218 000	-	1 995 000	15 223 000	-1 995 000
Retours Banque de France (en exploitation)	4 530 000	2 572 000	708 000	6 394 000	1 864 000
Compte épargne temps	1 443 072	182	12 666	1 430 587	-12 484
SOUS-TOTAL PROVISION POUR CHARGES	29 476 633	6 299 168	3 120 106	32 655 695	3 179 062
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU PASSIF	40 655 057	6 978 238	8 368 131	39 265 164	-1 389 893
dont dotations ou reprises à caractère d'exploitation	-	6 791 856	4 282 416	-	-
dont dotations ou reprises à caractère exceptionnel	-	196 428	4 095 761	-	-
dont dotations ou reprises à caractère financier	-	-	-	-	-

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Ces provisions concernent des risques d'exploitation principalement liés à des litiges prudhommaux, et des risques exceptionnels liés aux rentes accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi qu'aux rentes amiante. Les provisions relatives à ces rentes ont fait l'objet d'une actualisation, le calcul est basé sur un taux d'actualisation de 0,87 % conforme aux recommandations de la norme IAS19 et de l'ANC.

PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS (BÂTIMENT « HÔTEL DE LA MONNAIE »)

La provision pour grosses réparations a été constituée selon la méthode décrite dans la note 2.2.1 à partir d'une estimation pluriannuelle des travaux d'entretien à effectuer sur 10 ans.

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE :

La provision a pour objet de couvrir le coût futur de l'indemnité qui sera versée au personnel quel que soit leur statut lors de leur départ à la retraite. Au titre de l'exercice 2021, les hypothèses actuarielles ont été ajustées. Le calcul de la provision est basé sur un taux d'actualisation de 0,80 % conforme aux recommandations de la norme IAS19 et de l'ANC.

3.12 Avances et acomptes reçus

Le montant total des avances et acomptes reçus des clients au titre des activités d'édition particulière et des contrats passés avec des banques centrales

étrangères relatives à la production de monnaies courantes s'établit à 9 162 159 €.

3.13 État des échéances des dettes

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
• À 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
• À plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	55 000	50 000	5 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 593 386	15 593 386	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 465 967	2 465 967	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 316 127	1 316 127	-	-
État et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
• Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	628 566	628 566	-	-
• Autres impôts, taxes et assimilées	2 818 320	2 818 320	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 311	2 311	-	-
Groupes et associés	-	-	-	-
Autres dettes	5 224 527	5 224 527	-	-
Produits constatés d'avance	2 534 808	2 534 808	-	-
TOTAUX	30 639 010	30 634 010	5 000	-

3.14 Produits à recevoir

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021
Clients, factures à établir	144 117	633 135
Subvention à recevoir	-	-
État, excédent taxes assises sur les salaires	5 472	-
État, excédent CVAE et CFE	2 690 872	3 039 624
Intérêts courus à recevoir sur placements	-	-
TOTAL	2 840 461	3 672 759

3.15 Charges à payer

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs factures non parvenues	11 343 778	11 348 906
Dettes fiscales et sociales	4 730 598	7 228 979
Autres dettes	3 687 503	5 224 527
TOTAL	19 761 879	23 802 412

4/ DÉTAILS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Chiffres d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires : correspondant généralement à la livraison des produits. Le chiffre d'affaires provenant des produits. Le chiffre d'affaires provenant des marchés de monnaies courantes étrangères

Le chiffre d'affaires comprend principalement les produits suivants :

- monnaies courantes France et étrangères; est constaté sur la base du cours de la devise au jour de la réception de la notification de l'offre.
- monnaies de collection;
- produits d'art.

Le dollar est la seule devise étrangère de facturation, elle fait l'objet d'une couverture de change.

Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert des risques et avantages aux clients

4.2 Impôts et taxes

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Contribution Économique Territoriale	1 478 226	1 103 322	-374 904	-25 %
Taxe sur les salaires	659 910	1 167 477	507 567	+77 %
Seigneurage	162 948	419 920	256 972	+158 %
Taxe foncière	1 037 206	519 229	-517 977	-50 %
Autres Taxes	1 212 349	1 590 646	378 297	+31 %
TOTAL	4 550 639	4 800 594	249 955	+5 %

4.3 Charges de personnel et effectif

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Salaires et traitements	21 480 492	22 815 910	1 335 419	+6 %
Charges sociales	9 182 401	9 568 620	386 219	+4 %
TOTAL	30 662 893	32 384 530	1 721 638	+6 %

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Effectif fin de période	477	461
TOTAL	477	461

4.4 Autres charges

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Droits d'auteurs et redevances pour concession de brevet	449 780	1 917 795	1 468 015	+326 %
Pertes et vols de marchandises net	74 237	59 250	-14 987	-20 %
Pertes sur créances irrécouvrables	55 144	28 441	-26 703	-48 %
Charges diverses	124 116	67 329	-56 786	-46 %
TOTAL	703 277	2 072 816	1 369 539	+195 %

4.5 Charges et produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Interêts de la dette financière	2 175	383	-1 792	-82 %
Perte de change	1 092 501	656 765	-435 735	-40 %
Dotations provisions risque de change	-	-	-	NA
TOTAL	1 094 676	657 148	-437 528	-40 %

PRODUITS FINANCIERS	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Autres produits financiers	29 225	31 850	2 624	+9 %
Gain de change	242 588	1 173 235	930 647	+384 %
Reprise provisions risque de change	-	-	-	NA
TOTAL	271 813	1 205 085	933 272	+343 %

4.6 Charges et produits exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Pénalités sur marchés	7 141	-	-7 141	-100 %
Indemnités litiges commerciaux	79 359	890	-78 469	-99 %
Indemnités litiges prud'hommes	693 000	70 000	-623 000	-90 %
Charges déplombage, désamiantage et dépolluage	-	-	-	NA
Rentes amiante et pré retraites amiante	2 461 437	2 991 686	530 248	+22 %
Dotations aux provisions pour risques et charges	875 646	196 428	-679 218	-78 %
Valeurs comptables des éléments immobilisés sortis	384 083	426 107	42 025	+11 %
Autres charges exceptionnelles	605 114	52 089	-553 025	-91 %
TOTAL	5 105 779	3 737 200	-1 368 578	-27 %

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2021	Variation en €	Variation en %
Cessions d'immobilisations	28 000	22 965	-5 035	-18 %
Indemnités perçues	127 082	964	-126 118	-99 %
Reprise provision pour risques et charges	4 001 841	4 095 761	93 920	+2 %
Autres produits exceptionnels	425 522	143 751	-281 771	-66 %
TOTAL	4 582 445	4 263 441	-319 004	-7 %

4.7 Engagements hors bilan

ENGAGEMENT HORS BILAN DONNÉS	31/12/2020	31/12/2021
Position de couverture de change	-	-
Garanties de soumission de bonne exécution	12 960 664	14 328 904
TOTAL	12 960 664	14 328 904

Dans le cadre des appels d'offres lancés par les banques centrales étrangères, la Monnaie de Paris s'engage à hauteur de 14 328 904 € à la bonne exécution des contrats signés à

savoir la fabrication des monnaies courantes dans les conditions prévues par le cahier des charges.

ENGAGEMENT HORS BILAN REÇU	31/12/2020	31/12/2021
Cautions bancaires fournies par les clients	634 212	912 195

La Monnaie de Paris assure pour le compte de l'État français le stockage en chambres fortes de monnaies courantes avant leur enlèvement par la Banque de France.

Ces pièces ne sont pas la propriété de l'EPIC et à ce titre sont considérées comme des stocks en non-valeur qui n'apparaissent pas au bilan de la Monnaie de Paris.

4.8 Situation fiscale différée ou latente

	31/12/2020	+	-	31/12/2021
I - DÉCALAGES FISCALO-COMPTABLES				
1 - Charges non déductibles temporairement	25 310 179			24 712 898
• Contribution sociale de solidarité (C3S)	25 397	42 090	25 397	42 090
• Provision pour retraite	1 625 597		211 577	1 414 020
• Provision contentieux RH (assimilés à PIDR)	258 685		33 397	225 288
• Provision prudentielle rente amiante & anxiété	1 652 500	30 000	268 000	1 414 500
• Provision pour retours Banque de France sur ventes 2008-2016	17 218 000		1 995 000	15 223 000
• Provision pour retours Banque de France sur ventes 2017	1 281 000	1 000	165 000	1 117 000
• Provision pour retours Banque de France sur ventes 2018	910 000	5 000	120 000	795 000
• Provision pour retours Banque de France sur ventes 2019	1 075 000	35 000	181 000	929 000
• Provision pour retours Banque de France sur ventes 2020	1 264 000	496 000	231 000	1 529 000
• Provision pour retours Banque de France sur ventes 2021		2 035 000	11 000	2 024 000
• Provision pour perte de change	-	-	-	-
2 - Charges déduites (ou Produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	15 925		15 925	
• Écart de conversion actif sur créances	-	-	-	-
• Écart de conversion actif sur dettes	-	-	-	-
• Écart de conversion passif sur créances	-	-	-	-
• Écart de conversion passif sur dettes	15 925		15 925	
II - DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	22 856 754		1 102 495	21 754 259
TOTAL	48 182 858	2 644 090	4 359 791	46 467 157
TAUX GLOBAL D'IMPOSITION	27,37 %			26,50 %
ÉCONOMIE D'IMPÔT	13 187 648			12 313 797

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels 2021

Aux Autorités de Tutelles de l'établissement public à caractère industriel et commercial LA MONNAIE DE PARIS.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public à caractère industriel et commercial LA MONNAIE DE PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à caractère industriel et commercial à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **référentiel d'audit** : nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport;
- **indépendance** : nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Votre établissement constitue des provisions pour risques et charges et pour dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.7 et 3.11 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, sur la base de la documentation disponible ce jour, et à revoir par sondage les calculs effectués par votre Établissement. Nous nous sommes également assurées du caractère approprié de l'information présentée en annexe concernant ces provisions.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux autorités de tutelles.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public à caractère industriel et commercial à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public à caractère industriel et commercial ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public à caractère industriel et commercial. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à caractère industriel et commercial à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 mars 2022
Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Thierry BILLAC

REMERCIEMENTS

IDEAT
CONTEMPORARY LIFE

ca Histoire
M'INTERESSE

BeauxArts Magazine

le Bonbon

Society

Paris MÔMES

Le Parisien

The Good Life

Les photos sont réalisées par : © Monnaie de Paris | © Stilling Photography | © Hervé Tallon | © Victor Point | © Younh-Ah Kim
© Jean-Jacques Castaing | © Gregory Copitet | © Ayo | © Jean-Marc Martin | © Gilles Targat | © Choukhri Dje.
Création Agence Mosquito.



11 quai de Conti, 75006 Paris
monnaiedeparis.fr